



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 14 Novembre 2016

L'an deux mil seize, le 14 Novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Belleu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONTARON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 Novembre 2016

Présents : M. MONTARON Philippe, M. BEAUDON Alain, Mme DEMKO Nadine, Mme LECAMP Josette, Mme KEATES Patricia, M. STRAMANDINO François, Mme LEFEVRE Blandine, M. RENAUD Robert, M. STOCKINGER Jean-Luc, Mme LEMOINE Marie-Thérèse, Mme SOBATA Thérèse, M. DE ROBERTIS Jean-Marie, M. BEZIN Jean-Marc, Mme PASCAL Viviane, Mme JAGER Ginette, M. CEGALERBA Jean-Claude, M. LEDUC Bernard, Mme COULON Noëlle, M. SAVOYEN Nicolas, M. LALU Hervé, Mme BONVARLET Brigitte, Mme TAQUOY Marie-Christine, Mme HERBELIN Amandine

Représentés :

M. PERRY Pascal donne pouvoir à M. RENAUD Robert
M. LESUEUR Michel donne pouvoir à Mme DEMKO Nadine
Mme DEHAUT Hélène donne pouvoir à M. STRAMANDINO François
Mme FORSTER Céline donne pouvoir à Mme LECAMP Josette

Le procès-verbal de la séance du mardi 30 août 2016 a été adopté.
Mme KEATES Patricia est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- FDS RD6 Route de Fère en Tardenois
- USEDA Rues Jules Siegfried et Fère en Tardenois
- USEDA Rue du Bal Champêtre
- Abattement à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides
- Approbation Attribution de Compensation
- Décisions Modificatives
- Subvention Exceptionnelle

FDS : RD6 ROUTE DE FERRE EN TARDENOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention dans le cadre du FDS a été faite auprès du Département en mai 2016. Cette demande a eu un avis favorable pour le programme 2016. Il convient que le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2016 pour les travaux suivants :

N° op.	Nature des travaux	Appellation de la voie	Longueur	montant TTC	Montant HT	Subvention en €	Charge communale
01358	Voirie	RD Rte de Fère	294,00	36 000.00	30 000.00	7 920.00	28 080.00
Montant du projet				36 000.00	30 000.00	7 920.00	28 080.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2016 pour les travaux:

N° op.	Nature des travaux	Appellation de la voie	Longueur	montant TTC	Montant HT	Subvention en €	Charge communale
01358	Voirie	RD Rte de Fère	294,00	36 000.00	30 000.00	7 920.00	28 080.00
Montant du projet				36 000.00	30 000.00	7 920.00	28 080.00

- s'engager à affecter à ces travaux 36 000.00 € sur le budget communal,
- s'engager à réaliser les travaux dans un délai de 3 ans, à partir de la date de notification.

USEDA : AMENAGEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELEPHONIQUE LIES AU PROJET 2015-0042 RUES JULES SIEGFRIED ET DE FERÉ EN TARDENOIS

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique rues Jules Siegfried et de Fère en Tardenois.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à : **172 507.69 €HT**

et se répartit comme suit :

Réseau électrique (basse tension, moyenne tension)	82 207.24€HT
Matériel Eclairage Public	53 276.97€HT
Réseau Eclairage Public	9 883.62€HT
Armoire de commande	0.00€HT
Prises d'illuminations	0.00€HT
Illuminations	0.00€HT
Contrôle de conformité	450.00€HT
Réseau téléphonique :	
• domaine public	19 948.31€HT
• domaine privé	2 255.17€HT
• câblage France Télécom	4 489.38€HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à **121 298.45€ HT**.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de :

- 1) D'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- 2) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune.
- 3) S'engage à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.

USEDA : AMENAGEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES RUE DU BAL CHAMPETRE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux téléphoniques rue du Bal Champêtre.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à : **16 483.03 €HT**

et se répartit comme suit :

Réseau téléphonique :	
• domaine public	14 247.57€HT
• câblage France Télécom	2 235.46€HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à **16 483.03€ HT**.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de :

- 1) D'accepter le tracé lié à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- 2) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune.
- 3) S'engage à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.

TAXE D'HABITATION: ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

Le Maire de Belleu expose les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis. du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- 1- être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
- 2- être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- 3- être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
- 4- être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- 5- occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

Vu l'article 1411 II. 3 bis. du code général des impôts,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 Décide d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou
 invalides.
 Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

APPROBATION ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Suite au Conseil Communautaire du 29 Septembre 2016, l'attribution de compensation de la ville de
 Soissons a été révisée.

Cette révision est la suite de l'engagement pris en Conseil Communautaire suite à la prise en charge
 financière du service « autorisation des droits du sol » au nom de l'équité.

Suite à cette révision, il convient d'approuver les attributions de compensation 2016 révisées et 2017.
 Pour la commune de Belleu aucun changement n'est prévu pour l'année 2016 et 2017.

Attribution de Compensation Commune de Belleu	
2016	90 595,12 €
2017	90 595,12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve les attributions de compensation 2016 et 2017.

DECISION MODIFICATIVE N°6

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants
 afin de gérer au mieux la fin de l'année.

60628/020/2002 Autres fournitures non stockées	+ 20 000,00	022 Dépenses Imprévues	- 20 000,00
Total des mouvements	20 000,00	Total des mouvements	20 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise
 Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°7

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants
 afin de gérer au mieux la fin de l'année.

60632/020/2002 Fournitures de petit équipement	+ 2 000,00	022 Dépenses Imprévues	- 2 000,00
Total des mouvements	2 000,00	Total des mouvements	2 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise
 Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°8

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants afin de gérer au mieux la fin de l'année.

60636/020/2002 Vêtements de travail	+ 4 000,00	022 Dépenses Imprévues	- 4 000,00
Total des mouvements	4 000,00	Total des mouvements	4 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°9

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants afin de gérer au mieux la fin de l'année.

6135/020/2002 location mobilière	+ 2 000,00	022 Dépenses Imprévues	- 2 000,00
Total des mouvements	2 000,00	Total des mouvements	2 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°10

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants afin de gérer au mieux la fin de l'année.

611/020/2001 Contrats de prestations de services	+ 10 000,00	022 Dépenses Imprévues	- 10 000,00
Total des mouvements	10 000,00	Total des mouvements	10 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants suite à un investissement supplémentaire (4 visualiseurs).

92016 Informatique école	+ 2 000,00	020 Dépenses Imprévues	- 2 000,00
Total des mouvements	2 000,00	Total des mouvements	2 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°12

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants suite à des erreurs d'imputations pour le centre de loisirs.

6042/422/6000 Achats de prestations de services	+ 4 000,00	022 Dépenses Imprévues	- 4 000,00
Total des mouvements	4 000,00	Total des mouvements	4 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à réaliser la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu 1 demande de subvention exceptionnelle concernant la participation de Jamila Ben Salah aux Championnats du Monde Vétérans de Judo.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le montant suivant :

* pour l'association Bushido 02 section Belleu 800,00€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'attribuer le montant suivant :

* pour l'association Bushido 02 section Belleu 800,00€.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

1. Question déposée par Mme Lemoine le Jeudi 10 Novembre 2016 à 15h20.

Mme Lemoine a tenu à faire remonter les nuisances provoquées par l'antenne située sur le haut de Belleu depuis le passage à la 4G du réseau SFR, quelques riverains se sont manifestés. Monsieur le Maire va réaliser un courrier auprès de SFR pour les alerter et en leur demandant d'intervenir.

2. Statistiques de la délinquance

Lecture des statistiques de la délinquance sur la commune pour août et septembre 2016

3. Travaux en cours ou à venir ...

- Enfouissement des réseaux de la rue Albert Belet
- Mise en place des obstacles de sécurité rue Pasteur (courant novembre)
- Fin des travaux RD6 (semaine prochaine)

4. Rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet fin novembre (financement travaux de la Mairie, radicalisation, RN2 ...)

5. Position à prendre concernant le PLUI

Une prochaine délibération sera à prévoir pour se prononcer contre le PLUI et ainsi garder la main sur l'urbanisme sur le territoire communal.

6. Etat d'avancement des travaux relatifs à la fibre optique

Le déploiement est bien avancé, objectif mi-2017.

7. Déclaration de régulation du renard en tirs de nuit (dans la nuit du mardi au mercredi, de novembre à mars)
8. RN2 ... Courrier du Ministère de l'environnement (secrétariat d'état aux transports)

Confirmation des décisions du Préfet et de la DIR NORD. Un arrêté municipal suggérant au préfet de baisser la vitesse sur la rocade a été rédigé.

9. Travaux route de Château-Thierry

Suite à une rencontre récente avec Monsieur Crémont, Maire de Soissons, un accord a été trouvé sur la réalisation en commun de cette avenue (2017 Etude / 2018 Rues adjacentes / 2019 1er coup de pelles)

10. Courrier du département

Concernant les installations sportives utilisées par le Département (collège Jean Mermoz).
Le montant forfaitaire qui était de 2000 euros par an, passe en 2017 à 10 000 euros, de manière à s'approcher du coût d'entretien et de gestion de ces équipements.

11. Demande de démolition du 8 rue Jules Siegfried du département (favorable)
12. Retour de demande de subventions (CAF)

Deux subventions ont été accordées, 3000 euros pour des logiciels dédiés à la petite enfance (soit 75,57 % de subventions) et 8040 euros pour l'acquisition du minibus de la ville (40 %).

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 19 Décembre 2016

FIN DE SEANCE à 20h00